



Le mot du président

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Dans l'ensemble, la récolte de miel de printemps 2025 a été meilleure que l'an passé, peut-être pas aussi bonne que souhaitée, du fait de la fraîcheur des nuits.

La distribution de pots et de sirop le 4 avril a été un franc succès, dû en partie à tous les adhérents qui se sont mutuellement donnés un coup de main. Qu'ils en soient remerciés.

L'actualité nous demande de rester vigilant sur un retour possible des néonicotinoïdes. Le syndicat a fait savoir aux députés d'Ille-et-Vilaine son opposition au projet de loi Duplomb. Un sondage récent de l'IFOP indique que 83% des français s'opposent au retour des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles. Le mouvement des « médecins en colère contre les pesticides » prend de l'ampleur. Actuellement plus de 60 médecins de l'Ille-et-Vilaine ont rejoint le mouvement, et pourquoi pas le vôtre?

A propos de l'éco-contribution qui est obligatoire pour les apiculteurs vendant du miel, l'UNAF demande à partir de cette année de lui communiquer également le numéro de SIRET (obligatoire pour tous les apiculteurs qui vendent du miel). Le trésorier et la secrétaire ont pris contact avec les adhérents concernés pour récupérer ce numéro de SIRET. Après le dernier envoi 2025 vers l'UNAF de l'éco-contribution des adhérents disposant d'un numéro de SIRET, le syndicat gardera envers lui le montant des éco-contributions pour ceux qui ne disposent pas d'un numéro de SIRET, compte tenu des faibles montants en jeu.

Je rappelle que le numéro d'apiculteur (NAPI) ne donne pas le droit de vendre du miel. Pour en vendre, il faut disposer d'un numéro de SIRET et payer son éco-contribution (10 centimes par ruche en 2025).

Bonne lecture et bonne poursuite de la saison apicole

Philippe Charpentier



Au sommaire de ce numéro :

Concours départementaux 2024 de miels et de pains d'épices	p. 2
Rapports d'activité	p. 3
Le marché du miel	p. 4
Les membres du Conseil d'Administration en 2025	p. 5
Les différentes étiquettes, mieux les connaître pour mieux les choisir	p. 6
Consigne des pots en verre : un marquage Infotri adapté	p. 8
Votre espace adhérent dans Assoconnect	p. 8
L'arbre à miel : ses caractéristiques botaniques	p. 9

Résultat du 10^{ème} concours départemental de miel

Lauréats du concours de miel 2024 :

1^{ère} Bénédicte DAVID de Bréal-sous-Montfort,

2^{ème} Rozenn LE GLATIN de Goven,

3^{ème} Guy MAZURE de La Chapelle des Fougeretz.

Ces gagnants ont tous reçu un prix lors de la Grande Journée Apicole du 35.

Nous remercions le jury pour son implication, sa neutralité et sa finesse à cette discipline : la méliologie



Résultat du 3^{ème} concours départemental de pain d'épices

Lauréats du concours de pain d'épices 2024 :

1^{er} Francis DUFUS de Val Couesnon,

2^{ème} Gilles LAUNAY de Chateaubourg,

3^{ème} Cécile CAPELLE des Rives du Couesnon.

Ces gagnants ont tous reçu un prix. Rendez-vous samedi 31 janvier 2026 pour faire concourir vos sublimes recettes !

Les lauréats 2024 de gauche à droite :

Bénédicte DAVID, Cécile CAPELLE,
Francis DUFUS, Karine QUAIREAU,
Gilles LAUNAY, Guy MAZURE,
Rozenn Le Glatin, Pascal JARNIER,
(Denis THILL absent sur la photo).

Résultat du concours photos 2024



Résultat du concours photos (par ordre d'apparition) :

1^{er} prix « Sans-titre » : Pascal JARNIER,

2^{ème} Prix « Escalade sur les ajoncs » : Denis THILL,

3^{ème} prix « Plein les corbeilles » : Karine QUAIREAU. Ils ont tous reçu un prix.

Rapport d'activités 2024

Présenté par Philippe Charpentier, président



Avant-propos :

L'année 2024 restera une année à oublier en matière apicole. Les récoltes peuvent être évaluées à 50% de 2023 avec un rendement moyen entre 10 et 12 kg par ruche, sans compter les pertes de cheptel. 2025 ne s'annonce pas sous de bons augures, mais l'année est loin d'être terminée ! 2 remarques sur la surveillance des ruchers : beaucoup de vent avec un risque de perte de toit, et des réserves qui peuvent s'amenuiser.

Rappel : l'assurance UNAF ne couvre pas le risque « Inondations » pour des ruches situées sur un terrain classé en zone inondable.

Bilan des activités du syndicat pour 2024

A- Actions syndicales

Soutien pour un texte législatif dans la lutte contre le frelon asiatique :

Le SNA a sollicité le Syndicat début avril pour envoyer un mail à nos sénateurs d'Ille-et-Vilaine. Cela fait suite à une proposition de loi portée par le Sénateur Masset concernant la lutte contre le frelon asiatique. Ce texte engagera l'Etat à organiser en partenariat avec les départements, et à prendre en charge financièrement la lutte et la destruction des nids de frelons asiatiques, en vue de limiter leur prolifération.

Les 4 sénateurs du département ont reçu un email du syndicat. Le texte a été adopté le 11 avril par le Sénat à l'unanimité. En prévision de son passage à l'Assemblée Nationale, un courrier a été adressé aux 8 députés d'Ille-et-Vilaine pour les inciter à soutenir cette proposition de loi et contenant un amendement afin que les apiculteurs puissent bénéficier d'une indemnisation à partir de 50 ruches et non à partir de 200 ruches.

Aides financières pour les apiculteurs pro :

Le gouvernement a mis en place des aides conjoncturelles en 2024 pour l'année 2023 à la suite des importations de miel d'Ukraine ayant entraîné une mévente pour le miel français. Le syndicat a agi en relais pour prévenir de cette mesure nos apiculteurs ayant plus de 200 ruches.

Le syndicat est intervenu avec succès auprès des autorités afin de faire bénéficier à l'un de ses adhérents professionnels des aides qui risquaient de lui échapper pour des raisons comptables contraires à l'esprit des aides mises en place.

ISN et récolte 2024 :

Le syndicat a attiré l'attention de nos adhérents ayant plus de 50 ruches afin qu'ils fassent remonter leurs informations de récolte 2024 auprès de l'ADA (Association pour le Développement de l'Apiculture) qui centralise les données. Le but est de faire déclencher le processus ISN (Indemnité de Solidarité Nationale) au profit des apiculteurs.

Participations à différentes instances :

- Bilan annuel OMAA le 14 février 2024
- Assemblée générale de l'UNAF le 24 octobre 2024
- Plan pollinisateur breton le 12 novembre 2024
- Adhésion à l'ADA en 2024

B- Communication

Outils de communication :

Le syndicat a procédé à l'actualisation de sa plaquette et a fait imprimer 4 affiches sur ses actions.

Actions de communication :

Pour alerter le public sur la situation apicole 2024, le syndicat a communiqué à propos des mauvaises récoltes de l'année 2024 dans Ouest France, auprès de France 3 et de TV Rennes.

Terriales 2024 :

Le syndicat, représenté par son président et Claudine Rochefort, était présent aux Terriales [« Cette manifestation populaire se veut un rendez-vous entre les agriculteurs et le monde qui les entoure »- Ouest France], à Piré-sur-Seiche, les 31 août et 1er septembre 2024.

Fête des vieux métiers :

Le syndicat était représenté par Louis Galardon à la fête des vieux métiers à l'Hermitage dimanche 15 septembre.

Fête du miel - Dimanche 27 octobre :

Le syndicat était également présent à la Fête du miel organisée par les apiculteurs de la marque « Les Miels de Bretagne ». Elle s'est déroulée à la Halle Martenot à Rennes, avec un large public (plus de 3000 personnes). Le syndicat était partenaire de l'organisation et a tenu un stand.

Fête du printemps en avril et journée-extraction du 25 août à Bréal :

Des membres du conseil d'administration ont animé la Fête du printemps, aux Jardins de Brocéliande avec quelques stagiaires. Les responsables de la formation avec les stagiaires ont extrait le miel des ruches du rucher école (70 kg) devant près de 1000 personnes durant l'après-midi.

BZzz, notre newsletter :

Le numéro 18 a été diffusé par mail en mai 2024 auprès des adhérents. Pour mémoire : toutes nos newsletters sont disponibles sur notre site Internet www.apiculture35.fr

Gelée royale :

Présentation par Ludovic Fauvel et Gilles Lebastard de la production de la gelée royale en France et appel à volontaires pour rejoindre cette filière, le 3 février.

C- Mutualisation

Bilan des achats mutualisés :

En tant qu'adhérents, nos apiculteurs ont bénéficié de prix mutualisés, soit directement auprès du syndicat ou auprès du fournisseur retenu. Soit :

- 24 tonnes de sirop dont 350 seaux de 40 kg
- 14 tonnes de candi
- 6 144 pots en verre de 500 g
- 12 000 pots Nicot de 1 kg
- 27 000 pots Nicot de 500 g
- 4 200 pots Nicot de 250 g
- 2 750 cadres de corps filés
- 1 720 cadres de hausses filés
- 404 partitions isolées

Services mutualisés au profit des adhérents :

Assurance ruche : Suite à la résiliation du contrat entre le syndicat et Groupama, les adhérents ont pu profiter de l'offre de l'UNAF à 1,35€ par ruche. Notre structure de tutelle a été autorisée à proposer une assurance de Groupama à titre dérogatoire pour l'année 2024 en attendant son habilitation ORIAS.

Eco-contribution : Réservée aux seuls adhérents vendant du miel et disposant d'un numéro de Siret, les adhérents ont pu bénéficier d'un tarif à 8 centimes par ruche auprès de l'éco-organisme agréé CITEO via l'UNAF.

D- Bilan du rucher-école et convention

45 stagiaires ont été formés en initiation et 7 personnes pour élevage de reines.

Une nouvelle convention avec les jardins de Brocéliande qui accueille le rucher école a été rédigée et acceptée. Avant signature définitive, une vérification a été soumise auprès de l'assureur du syndicat fin 2024.

E- Divers

Visite des administrateurs chez deux de nos professionnels adhérents :

Une visite chez deux adhérents professionnels a été organisée le mardi 8 octobre chez Stéphane Vanier (à Princé) et chez Alexandre Pâquet (à Marpiré) au profit des administrateurs du syndicat. La journée de visite a été positive. Les échanges avec les apiculteurs professionnels et le conseil d'administration furent riches d'enseignements. Elle a mis en évidence les différentes approches sur le plan de la production de miel, de propolis, de gelée royale, d'élevage de reines, de productions d'essaims...



Orientations pour 2025

>>> Augmenter la notoriété du syndicat en 2025

Actuellement, le syndicat rassemble la moitié des apiculteurs du département et un tiers des ruches. La plupart des services et achats mutualisés ne sont pas connus.

Pourquoi être plus nombreux si nous sommes bien ainsi ?!

Pour offrir un meilleur service encore, mais surtout avoir une meilleure représentativité auprès des élus et de l'Etat. Rien n'est jamais acquis. La biodiversité est toujours en danger et les pesticides toujours là et leur usage, sous différentes formes, prêt à se renouveler. Les combats de demain se préparent dès maintenant avec des effectifs à la hauteur des enjeux.

>>> Relancer les échanges entre Syndicats et ADA

Les deux structures n'ont pas les mêmes finalités et ne sont pas concurrentes, mais complémentaires. Les professionnels ont leurs places auprès des syndicats qui ne dépendent d'aucun argent public, ni subvention. C'est leur maison originelle. L'apiculture repose sur un monde d'amateurs, de pluriactifs et de professionnels. Ils doivent se parler et conserver une éthique entre eux.

>>> Développer une offre en pots de verre - 250g et 500g

Le pot en verre permet d'offrir une alternative aux pots en plastique. Il donne au miel, produit noble par excellence, un contenant apprécié des consommateurs.

>>> Nouvelle pédagogie au Rucher-école

Pour les cours d'initiation, une nouvelle pédagogie sera mise en place en 2025.

Pour mémoire l'initiation comprend 8 cours et couvre toute l'année apicole.

Le premier cours sera réalisé en commun avec l'ensemble des stagiaires sur la biologie de l'abeille et la réglementation en apiculture. Les autres cours seront assurés par un seul formateur avec un aide formateur pour le seconder en cas de besoin matériel.

Le nombre de stagiaires par cours est ramené au nombre de 12.

Il y a 4 groupes de stagiaires et le calendrier et le programme complet des cours figurent sur le site internet du syndicat www.apiculture35.fr

Rapport financier 2024

Vous trouverez l'ensemble du Rapport financier 2024 et ses annexes via ce lien :

<https://www.apiculture35.fr/le-syndicat/les-membres-du-ca>

Cohabitation sur les marchés

Vente directe : les marchés publics et événementiels sont partagés, notamment avec des personnes vivant exclusivement de l'apiculture.

Marché partagé au sens large : attention à respecter la réglementation et à ne pas casser les prix.

L'ADA rappelle à veiller sur l'impact de sa présence sur les marchés, notamment en s'alignant sur les prix des professionnels.

Prix moyens de vente des apiculteurs pour :	Vente en direct TTC (nb api ayant renseigné leur prix)	Vente demi-gros TTC (nb api ayant renseigné leur prix)	Vente en gros HT (nb api ayant renseigné leur prix)
Miel de printemps	15,9 € (22)	14,1 € (15)	5,7 € * (5)
Miel d'été	15,8 € (23)	14 € (15)	7,6 € * (4)
Miel de châtaigner	19,2 € (6)	16 € (4)	-
Miel de sarrasin	21,8 € (15)	18,8 € (5)	-
Miel de bruyère	19,5 € (3)	16,7 € (2)	-

Prix des ventes de miels - 2023

Membres du Conseil d'Administration en 2025

Membres du bureau	
Président president@apiculture35.fr 06 82 51 01 72 - 07 83 68 92 68	Charpentier Philippe
Vice président	Dauriac Charles
Trésorier tresorier@apiculture35.fr	Trochet Pascal
Trésorier adjoint	Granger Kévin
Secrétaire secretaire@apiculture35.fr	Capelle Cécile
Secrétaire adjointe	Uebel Juliette
Membres du conseil d'administration	Albouc Jean-Marie
	Baire Michèle
	Benoit Florette
	Billon Yannick
	Launay Gilles
	Leroux Gérard
	Chagneau Dolorès
	Dufus Francis
	Guérin Frédéric
	Lecuyer Jean-François
Rochefort Claudine	
Sagalle Pascal	

Responsable Rucher école	Launay Gilles
Formateurs Rucher école rucher-ecole@apiculture35.fr	Launay Gilles
	Claudine Rochefort
	Baire Michèle
	Albouc Jean-Marie
	Billon Yannick
	Charpentier Philippe
	Sagalle Pascal
Administrateur site Internet contact@apiculture35.fr	Guérin Frédéric
Gestion éditorial du site Internet et page facebook contact@apiculture35.fr	Benoit Florette
Achats fournitures apicoles achats@apiculture35.fr	Granger Kévin
	Capelle Cécile
	Dufus Francis
Animations aux Jardins de Brocéliande	Uebel Juliette
	Billon Yannick
	Chagneau Dolorès
	Rochefort Claudine
Groupe Animations dans les écoles contact@apiculture35.fr	Rochefort Claudine

Pour nous contacter par mail : contact@apiculture35.fr
 Par téléphone : 06 82 51 01 72 - 07 83 68 92 68

Notre site Internet : <https://www.apiculture35.fr/>
 Notre page Facebook et messenger : <https://www.facebook.com/apiculteurs35/>
 Votre compte Assoconnect : <https://syndicat-des-apiculteurs-d-ile-et-vilaine.assoconnect.com/contacts/login>

Ah l'étiquette, souvent reléguée au second plan, elle est pourtant un casse-tête pour chacun d'entre nous. Qui n'a pas pesté contre cette sa...rie d'étiquette qui ne colle pas, qui colle trop, qui se déchire, qui ne se détache pas de son support, qui...

Faisons un focus sur ce produit éminemment technique. Pour simplifier il y a 2 grandes familles d'étiquettes :

- Les étiquettes adhésives : étiquettes vierges de toutes inscriptions, d'expéditions, pré-imprimées, étiquette livret, étiquette imprimées recto verso, grattables, olfactive, transparentes, double/double (avec découpe à mi-chair et repositionnable)...
- Les non adhésives, étiquettes boucles, cartonnées perforées avec cordon, les collerettes de bouteilles ou pots...

Qu'est-ce qu'une étiquette ?

Pour les plus simples des adhésives, c'est un support détachable d'une feuille ou d'une bande siliconée, au dos duquel est déposé une colle. Dans ce cas elle est appelée étiquette simple enduction. Vendue en rouleau ou en planche 210 x 297 mm (A4).

À quoi sert l'étiquette ?

À Identifier : Le Rucher du Coin

À informer : exemples : Produit congelé, séché, à maintenir au froid, à l'abris de la lumière...

Doit comporter les mentions légales : conformité avec la loi, info-Tri...

>>> <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/etiquetage-du-miel>

À mettre en valeur : soigner le visuel, le graphisme, la lisibilité, la qualité d'impression pour valoriser le travail de l'apiculteur et magnifier le contenu.

Quel type de support ?

Les étiquettes en papier : brillant pour une mise en valeur de l'impression, mat ou demi-mat, offset pour l'aspect brut « authentique » Les étiquettes en papier sont les plus communes et également les plus économiques. Elles conviennent à une large variété d'usages, notamment dans les secteurs alimentaires et cosmétique. Les étiquettes en papier peuvent être facilement imprimées, et elles sont souvent utilisées pour des emballages de courte durée.

Avantages :

- Coût de production faible.
- Facilité d'impression (jet d'encre, laser, transfert thermique).
- Adaptabilité à de nombreux formats.

Inconvénients : Faible résistance à l'humidité et aux déchirures.

- Durabilité limitée dans des environnements contraignants (extérieurs, forte chaleur, etc.).

Les étiquettes en plastique (PP, PE, PET) : transparentes ou blanches, fabriquées en polypropylène (PP), en polyéthylène (PE) ou en polyéthylène téréphtalate (PET), elles se distinguent par leur résistance aux intempéries, à l'eau, aux graisses, et aux UV. Elles sont idéales pour les produits nécessitant une plus grande durabilité.

Avantages :

- Excellente résistance à l'eau, aux UV et aux produits chimiques.
- Grande durabilité, même dans des conditions extrêmes.
- Finition lisse et esthétique, adaptée aux produits haut de gamme.

Inconvénients :

- Coût de production plus élevé que celui des étiquettes en papier. Difficiles à recycler.



Applications courantes :

- Emballages alimentaires et boissons : bouteilles d'eau, boissons gazeuses, ou les huiles nécessitent des étiquettes résistantes à l'humidité et aux variations de température.
- Cosmétiques : Les flacons de shampoing ou les lotions hydratantes sont souvent étiquetés avec du plastique pour résister à une utilisation prolongée.
- Industrie : Utilisées dans les conditions difficiles des secteurs industriels, où la durabilité et la résistance sont essentielles (outils, équipements).

Les étiquettes en vinyle : Le vinyle est un matériau flexible et durable, très apprécié dans des environnements où les étiquettes doivent résister aux intempéries et aux produits chimiques. Elles sont souvent utilisées à l'extérieur ou dans des secteurs industriels spécifiques.

Avantages :

- Très résistantes à l'eau, aux intempéries et aux températures extrêmes.
- Flexibilité et capacité à adhérer à des surfaces irrégulières.
- Excellente longévité.

Inconvénients :

- Coût plus élevé par rapport aux étiquettes en papier ou en plastique.
- Moins écologique en raison de sa difficile recyclabilité.

Applications courantes :

- Automobile : pièces détachées et les équipements exposés à des conditions extérieures.
- Construction : équipements ou les matériaux utilisés en plein air, (échafaudages, signalisation).
- Produits chimiques : Résistantes aux solvants et aux graisses.

Les étiquettes hydrosolubles : conçues pour se dissoudre au contact de l'eau. Elles sont très appréciées dans les industries où l'hygiène et le nettoyage sont essentiels, comme l'industrie alimentaire ou pharmaceutique.

Avantages :

- Écologiques, car elles se dissolvent complètement dans l'eau, sans laisser de résidus.
- Facilite la gestion des déchets et le recyclage des contenants.
- Idéales pour les processus nécessitant un lavage régulier des contenants ou des équipements.

Inconvénients :

- Nécessite des filtres spéciaux pour ne pas boucher l'évacuation des eaux usées.

Applications courantes :

- Industrie agroalimentaire : étiquetage des contenants réutilisables dans les cuisines professionnelles ou les secteurs de la restauration.
- Pharmaceutique : contenants de médicaments, facilitant leur nettoyage et leur réutilisation.

Maintenant je sais, j'ai enfin choisi le type de support, pour moi ce sera du papier demi-mat, il sera un bon compromis entre l'imprimabilité, l'aspect tactile et le rendu du visuel. Maintenant abordons le choix du type de colle.

Quel type de colle ?

Les étiquettes adhésives permanentes

Il s'agit d'étiquettes qui ne se décolent pas ou très difficilement. Si vous tentez de les retirer, elles auront tendance à se déchirer et à laisser une trace sur le support sur lequel elles ont été collées. Les étiquettes adhésives permanentes font partie des plus utilisées car étant compatibles avec de nombreux supports. Il est possible notamment de s'en servir dans le domaine de la bureautique, l'étiquetage courant de contenant.

Les étiquettes adhésives repositionnables

Les étiquettes adhésives repositionnables type Post-it® peuvent être décollées et de nouveau repositionnées sur leur support, ce qui n'est pas le cas des enlevables. On les utilise fréquemment pour faire des contrôles, identifier, repérer.

Les étiquettes adhésives destructibles ou ultra-destructibles

Pour certaines activités, l'utilisation d'étiquettes adhésives destructibles ou ultra-destructibles permet de garantir la sécurité. Ces étiquettes ont la particularité de posséder une forte propriété d'adhésion. Elles se cassent ou se fragmentent lorsqu'on tente de les retirer. Pour faire un étiquetage de sécurité, par exemple pour éviter les fraudes, l'utilisation d'une étiquette adhésive destructible ou ultra-destructible est recommandée.

Les étiquettes adhésives enlevables

La particularité des étiquettes adhésives enlevables est qu'elles sont faciles à décoller. En outre, elles ne laissent aucun résidu sur les surfaces. Toutefois, ces étiquettes ne sont pas repositionnables. Elles sont utilisées le plus souvent pour l'étiquetage des livres sans détériorer la couverture, dans les laboratoires ainsi qu'en restauration pour ne pas laisser de traces sur les boîtes, en alimentaires pour faciliter la réutilisation des contenants.

Mais bon sang, mais c'est bien sûr ! Mes clients veulent un produit de grande qualité. Ils ont également une approche écolo. Je les incite donc à me rendre les pots que je vais réutiliser après lavage. Jusqu'à aujourd'hui j'étais embêté par cette satanée colle permanente. Je vais donc utiliser des étiquettes enlevables.



Étiquette enlevable :
Pas d'arrachage papier,
pas de trace de colle

Reste à choisir un type de découpe et d'impression

La découpe : Pour la forme de l'étiquette, l'imagination est sans limite, mais il faut passer par un graphiste ou un imprimeur pour faire fabriquer des outils de découpe. Ces outils sont des filets coupants soudés généralement par un procédé laser sur une plaque (semelle) magnétique qui sera montée sur un cylindre réglable de façon micrométrique de façon à ne couper que la couche de papier sans entamer le support siliciné.

Le plus simple est de se rapprocher d'un imprimeur ou d'un fournisseur d'étiquettes. Il vous proposera de multiples formes existantes, ainsi que des étiquettes d'inviolabilité, celles qui se déchirent à l'ouverture d'un pot.

Reste la dernière étape : l'impression

Pour faire simple ne retenons que 4 systèmes d'impression pour un process industriel et 2 systèmes pour une impression personnelle

La Typographie : elle permet en plus d'une quadri classique, la dorure à chaud, le gaufrage ou l'embossage (mise en relief d'un élément) la numérotation

L'impression offset : réservée aux grosses quantités, c'est un système d'impression indirecte basé sur le refus des graisses (encre) et de l'eau. Permet une impression en quadrichromie + une ou deux couleurs d'accompagnement, encre fluo, encre métallique par exemple.

L'impression en flexographie : généralement réservé au vernis ou apparenté. Un tampon en polymère « prend » le vernis et le dépose à l'endroit voulu.

L'impression sérigraphique : permet des impressions de très haute qualité en encre grattable du type jeu à gratter, en braille, vernis etc.

Impression jet d'encre : généralement pour imprimer des planches d'étiquettes vierges en quadrichromie en faible tirage inférieur à 500 étiquettes (c'est celle que j'utilise). Cela permet pour de petites quantités de changer quelques mots, dates, entre 2 tirages

Impression laser : généralement pour imprimer des planches d'étiquettes vierges en quadrichromie en faible tirage mais supérieur au jet d'encre pour un coût unitaire inférieur.

Pour résumer :

Le bon choix d'une étiquette se fait d'abord sur sa destination, donc le type de colle, puis de découpe (simple enduction, double/double, une partie passivée ou pas une partie détachable etc) puis du support et enfin vient en dernier, l'aspect visuel recherché. Dans l'extrême un aspect visuel Kraft brun sur un support plastique. Avant tout, définir sa destination c'est définir son besoin. Chaque type d'étiquette adhésive répond à des besoins spécifiques en fonction des secteurs et des environnements d'utilisation.

Conseils de stockage des étiquettes : à l'abri de la lumière (le papier jaunit), de la chaleur (la qualité des colles se modifie), visez un stock pour un an au plus.

Quelques adresses :

Achat d'étiquettes en ligne → nom à écrire dans votre moteur de recherche favori :
apli.fr, avery.fr, onlinelabels (site en anglais)...

Imprimeurs d'étiquettes en Bretagne → nom à écrire dans votre moteur de recherche favori :
étiquexpress, SBE (Société Bretonne d'Étiquettes), Grand Ouest étiquette, 4bpackaging, etikouest, atelier-gauthier.com ...

RÉGLEMENTATION : Étiquetage et Éco-contribution



Pour rappel !

Depuis MARS 2023, la réglementation sur l'étiquetage des produits commercialisés, transformés ou non, destinés aux ménages, s'applique à TOUS les apiculteurs vendeurs, qu'ils soient apiculteurs de loisirs, semi professionnels ou professionnels.

Les produits concernés sont le miel, le pain d'épices, le pollen, la propolis, la gelée royale...

Le producteur est tenu d'informer les consommateurs au moyen d'un logo le « **Triman** » et d'une information sur le tri (**info-tri**) apposés sur ses étiquettes OU sous forme d'autocollants à part.

Au titre de cette responsabilité et pour en avoir le droit, l'**apiculteur est tenu de participer financièrement et annuellement à cette gestion de fin de vie des déchets**. Pour cela, il doit apporter sa contribution auprès de l'un des trois éco-organismes (Citeo, Leko et Adelphe) chargés de collecter les cotisations. La cotisation obligatoire forfaitaire commence à partir de 80 euros HT et peut être proportionnelle au volume de pots de miel pour les productions importantes.

Pour les adhérents du syndicat, une formule plus simple a été mise en place. L'UNAF, a négocié auprès de l'Adelphe **une participation financière de 10 centimes par ruche** (tarif 2025). Cette somme est payée par les adhérents au moment de l'adhésion. **Seuls les apiculteurs à jour de leur éco-contribution peuvent apposer le triman et l'info tri.**

Par praticité, Il nous a paru évident de vous mettre à disposition les différents logos spécifiques aux produits de la ruche, afin que chaque adhérent.es reste autonome sur la création de ses étiquettes.

Le Syndicat des Apiculteurs 35 les a développés pour ses adhérents, conformément à la Charte graphique en vigueur.

Sous forme de fichier image (.png ou vectoriel) le logo Info-Tri a été décliné pour :

- les pots en verre,
- les pots en plastique,
- les sachets (pour bonbons / pain d'épices / propolis...),
- les emballages consignés ou à rapporter au point de vente.

Pour chacun de ses conditionnements, nous avons également décliné un logo de différentes dimensions : Classique, Compacte, Verticale.

Si vous êtes adhérent à jour de votre cotisation et que vous souhaitez recevoir les fichiers image des logos Info-Tri contacter nous par mail à : contact@apiculture35.fr

ATTENTION...

- Si vous n'avez pas payé votre éco-contribution, il est interdit d'apposer la signalétique Info-Tri sur vos emballages. Vous vous trouverez alors hors la loi.
- Le numéro d'apiculteur (NAPI) ne donne pas le droit de vendre du miel. Pour en vendre, il faut disposer d'un numéro de SIRET et payer son éco-contribution.
- Sans numéro de SIRET (enregistré sur votre profil adhérent Assoconnect), votre éco-contribution sera suspendue. Vous vous trouverez également hors la loi.
- Si vous avez besoin d'une Attestation d'éco-contribution avec n° IDU, merci de prendre contact avec le trésorier : tresorier@apiculture35.fr



**EMBALLAGE
RÉEMPLOYABLE**

*À rapporter dans
votre point de vente*

ASSOCONNECT votre profil Adhérent



Au fil des années, la gestion administrative du Syndicat a beaucoup évoluée. Fini les longues soirées à essayer de décrypter l'écriture de chacun pour ne pas faire d'erreur de saisie. Fini aussi les longues soirées à mettre en place un système informatique « maison » qui répond à l'ensemble de nos besoins. Place à Assoconnect !

Comme vous l'avez déjà découvert, Assoconnect nous permet de vous diffuser les Bons de commande, nos newsletters... et permet le paiement en ligne. La trésorerie se voit être plus digeste, l'établissement des stocks plus juste. La présidence a un lien direct avec vous.

Mais Assoconnect c'est aussi un Espace Adhérent, propre à chacun. Un Espace sécurisé avec vos données personnelles. **Alors en cas de changement d'adresse postale, d'adresse mail, téléphone, n° de SIRET... pensez à « mettre à jour votre profil » !**

Vous y trouverez également l'ensemble des mails qui vous ont été adressé par le Syndicat, ainsi que votre Carte d'adhérent à l'onglet « Adhésions ».

Pour faciliter la connexion à votre Espace personnel, nous avons créé un lien qui va directement vers votre Compte Assoconnect : (<https://syndicat-des-apiculteurs-d-ille-et-vilaine.assoconnect.com/contacts/login>)



En cliquant sur cette image, qui figure sur la page d'Accueil de notre Site Internet vous pourrez vous y connecter directement



<https://www.apiculture35.fr/>

Restons en lien !

Retrouvez l'intégralité des mentions obligatoires de l'étiquetage sur le Site de la DGCCRF :

→ <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/etiquetage-du-miel>

L'arbre à miel *TETRADIUM Daniellii*

ARBRE A MIEL... EVODIA (en grec : *eu* = bon et *odein* = sentir)... arôme très agréable dégagé par les feuilles & les fleurs, et...
TETRADIUM Daniellii découvert par le chirurgien naturaliste italien Daniellii, en 1860, près de Pékin... les apiculteurs hongrois utilisent une succession de Tétradiums dont les floraisons se succèdent de juin à septembre : d'abord *Tétradium Ruticarpum*, puis *Tétradium Glabrifolium* et enfin *Tétradium Daniellii*.

Le Tétradium est sans doute une des meilleures plantes mellifères exotiques, et son atout majeur... est son nectar durant une période où il se fait rare... pour préparer les réserves hivernales.

L'arbre adulte fait environ 10 à 15m de haut... son odeur attirerait parait-il aussi les chevreuils...

Il pousse vite, mais ne vit qu'une cinquantaine d'années

Les abeilles se jettent sur les fleurs, y compris celles tombées à terre.

Cet arbre caduc se plait dans tous les sols, surtout frais, mais un sol drainé pour croître sans maladie. Arroser les premières années, ensuite, il supportera les hivers rigoureux et les sécheresses.

Il présente un port étalé globuleux. On peut le conduire en boule sur tronc court, voire en cépée.

L'exposition les indiffère, mais leur floraison est bien plus belle en situation ensoleillée, aérée et dégagée. Il commence à fleurir à partir de la 5ème année.

Il a une fructification décorative bien appréciée des oiseaux et une coloration automnale remarquable.

Des fruits d'un très beau rouge, terminés par une sorte de bec recourbé, leur succèdent. Les graines sont noires, brillantes, petites que l'on peut semer facilement, mais leur durée germinative est courte.

L'arbre est utilisé dans ses zones d'origine, en agroforesterie, comme plante oléagineuse, fournisseur d'une huile appréciée.

Conclusion... ces beaux arbres méritent une plus large place dans nos jardins.



Feuillage et inflorescence.

Photo : Dagial - Creative Commons



Le Syndicat a distribué 150 Tétradium Daniellii à ses adhérents durant l'Assemblée générale de février 2024.

150 arbres à miel qui seront plantés un peu partout dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Réductions chez les fournisseurs



Votre adhésion au Syndicat vous donne le droit de bénéficier de réductions chez les trois fournisseurs locaux de matériels apicoles, et ce, sur présentation du message de confirmation de votre adhésion 2025 ou de votre Carte d'adhérent.

Domapi à Mordelles et Matapi à La Chapelle-des-Fougeretz vous feront une réduction de 6%, tandis qu'ICKO à La Mézière vous fera une réduction au minimum de 5%.



Pour mémoire : vous trouverez l'ensemble des mails qui vous ont été adressés par le Syndicat directement sur votre Espace Assoconnect, ainsi que votre Carte d'adhérent à l'onglet « Adhésions ».

Les adhérents ont la parole !
Si vous souhaitez proposer un article ou des illustrations à faire paraître dans nos Newsletters et site Internet, contactez-nous 😊

À L'AGENDA

Prenez date dans vos agendas !

- **Extraction du miel du Rucher-école dimanche 31 août dès 14h, aux Jardins de Brocéliande, à Bréal-sous-Montfort :**
N'hésitez pas à venir nous rencontrer.
- **Fête du Miel, à la Halle Martenot à Rennes, dimanche 30 novembre.** Le Syndicat tiendra un stand
- **Grande Journée apicole du département et assemblée générale du Syndicat 35 :**
Samedi 31 Janvier 2026 à Moigné, au Rheu.



NOUS CONTACTER

Par mail : contact@apiculture35.fr

Par téléphone : 06 82 51 01 72 - 07 83 68 92 68

Site Internet : <https://www.apiculture35.fr/>

Facebook et Messenger :

<https://www.facebook.com/apiculteurs35/>

Pour vous connecter à votre compte Assoconnect :

<https://syndicat-des-apiculteurs-d-ille-et-vilaine.assoconnect.com/contacts/login>

Ou

Cliquez sur cette image, qui se trouve sur la page d'Accueil de notre Site Internet vous pourrez vous y connecter directement

<https://www.apiculture35.fr/>

